



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
18 décembre 2018
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 14^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 9 novembre 2018, à 10 heures

Président : M. Lipand (Vice-Président)..... (Estonie)
*Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Sene

Sommaire

Point 136 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019
(suite)

*Prévisions budgétaires révisées relatives à l'Organisme des Nations Unies
chargé de la surveillance de la trêve au titre du chapitre 5 (Opérations de
maintien de la paix)*

Point 144 de l'ordre du jour : Régime des pensions des Nations Unies

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M^{me} Bird (Australie), M. Lipand (Estonie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 136 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (suite)

Prévisions budgétaires révisées relatives à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au titre du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) (A/73/402 et A/73/492)

1. **M. Ramanathan** (Contrôleur par intérim), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions budgétaires révisées relatives à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au titre du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/402), dit que les prévisions révisées se rapportent au retour et au rétablissement progressifs de la présence des Nations Unies dans le secteur bravo du Golan à la suite de l'amélioration des conditions de sécurité. Il rappelle que l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), créé par la résolution 50 du Conseil de sécurité en date du 29 mai 1948, a été chargé, conformément à la résolution 73 (1949) du Conseil, d'aider les parties aux conventions d'armistice de 1949 à contrôler l'exécution et l'observation des termes de ces conventions et de contrôler et de maintenir la suspension d'armes entre les parties.

2. Compte tenu de l'escalade du conflit en République arabe syrienne en 2014, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a dû se retirer temporairement de ses postes d'observation et d'autres positions, ce qui a eu pour conséquence de réduire l'ampleur de la majorité des opérations qu'elle menait dans les zones de séparation et de limitation du secteur bravo faisant l'objet d'une surveillance en application de l'Accord sur le dégagement. Au vu de l'amélioration récente de la situation en matière de sécurité dans le Golan, l'évaluation technique relative à la reprise des activités dans le secteur bravo a permis de conclure que les conditions sur le terrain étaient réunies pour accélérer le retour des observateurs dans les zones considérées. Du fait du délai imparti pour l'examen du projet de budget de l'ONUST et de l'impossibilité d'envisager à ce stade ce que seraient les conditions de sécurité dans le futur, les ressources nécessaires à la reprise de ces activités n'ont pas été incluses dans le projet de budget.

3. Comme énoncé dans le rapport du Secrétaire général dont la Commission est saisie, les ressources

nécessaires au fonctionnement de l'ONUST pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 s'élèvent à 2,3 millions de dollars américains. Cette somme permettrait de financer la reprise progressive des activités d'observation dans le secteur bravo du Golan pour l'exercice biennal 2018-2019 et de couvrir les coûts afférents à la construction d'hébergements et de locaux à usage de bureaux au camp Faouar, ainsi qu'au soutien logistique et au déploiement d'observateurs.

4. **M. Sene** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question (A/73/492), dit que les nouvelles ressources serviraient à financer les objets de dépense autres que les postes aux fins du retour progressif de l'ONUST au Golan dans le secteur bravo, les conditions de sécurité s'étant améliorées et l'Organisme ayant repris ses activités à l'appui du mandat de la FNUOD. Ces ressources seraient essentiellement destinées à la reconstruction et à la remise en état des postes d'observation 71 et 72. Le Comité compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale des informations complémentaires sur les montants nécessaires aux travaux de remise en état, compte tenu notamment du faible taux d'utilisation des fonds déjà approuvés au titre de l'amélioration des locaux pour l'exercice biennal 2018-2019. Le Comité recommande d'approuver le montant des ressources supplémentaires demandées pour l'ONUST.

5. **M. Awad** (République arabe syrienne) réaffirme le soutien de sa délégation à l'ONUST, soulignant que l'Organisme, créé par la résolution 50 (1948) du Conseil de sécurité, est la plus ancienne des missions de maintien de la paix des Nations Unies. L'ONUST doit être doté des ressources financières et opérationnelles nécessaires au maintien de sa continuité. L'ONUST joue certes un rôle important, mais sa présence ne doit pas dispenser de s'attaquer aux causes premières du conflit, à savoir l'occupation israélienne de la Palestine, du Golan syrien et d'autres territoires arabes, ni exempter Israël de se retirer jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

6. La délégation syrienne réaffirme également que les rapports du Secrétariat doivent demeurer neutres et dénués de toute considération d'ordre politique. Les auteurs du rapport du Secrétaire général ont omis de mentionner les agressions répétées que commet Israël contre le territoire syrien, ainsi que l'appui ouvertement prêté par la Puissance occupante à des groupes terroristes armés tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes affiliés désignés comme tels et figurant sur les listes

établies par le Conseil de sécurité. La délégation syrienne demande au Secrétariat de corriger ces erreurs, de faire clairement état de ces violations dans ses rapports et de condamner de tels actes.

7. La délégation syrienne se félicite du retour des effectifs de l'ONUST à leurs positions dans le cadre du Groupe d'observateurs au Golan, à la faveur du transfert envisagé dans le secteur bravo de neuf observateurs militaires basés au Liban. Ce retour doit toutefois être organisé en coordination avec le Gouvernement syrien et avec l'accord de celui-ci. En outre, l'ONUST doit se conformer à son mandat, et les rapports le concernant ne doivent faire aucune mention du rôle des autres missions des Nations Unies présentes en République arabe syrienne ou ailleurs dans la région, celles-ci étant dotées de mandats différents. Le Gouvernement syrien comprend et tolère la coopération technique et logistique entre l'ONUST et certaines autres missions, notamment la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Les effectifs de l'ONUST doivent être maintenus, le Secrétariat doit mettre fin à l'élimination progressive des postes pourvus localement, et toute annonce relative à des postes d'agent local en République arabe syrienne doit être faite par l'intermédiaire du bureau de l'Organisme à Damas plutôt que de son quartier général à Jérusalem. Le Gouvernement syrien continue d'accorder la plus grande importance à l'ONUST et d'apprécier le rôle que joue l'Organisme, envisage avec impatience la fin de l'occupation israélienne des territoires arabes, le retrait d'Israël jusqu'à la ligne du 4 juin 1967 et la réalisation d'une paix juste et totale dans la région, conformément aux résolutions internationales pertinentes, et prie instamment les membres de la Cinquième Commission d'approuver en totalité les ressources demandées.

Point 144 de l'ordre du jour : Régime des pensions des Nations Unies (A/73/5/Add.16, A/73/9, A/73/341, A/73/342, A/73/489 et A/C.5/73/3)

8. **M. Levins** (Président du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies), rappelant que le fonctionnement de la Caisse est régi par les règles et règlements adoptés par l'Assemblée générale, dit que le chapitre II du rapport du Comité mixte (A/73/9) comporte un résumé des recommandations et des décisions du Comité qui appellent une décision de l'Assemblée générale. Il s'agit notamment d'une recommandation tendant à ce que l'Assemblée admette la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires comme membre de la Caisse à compter du 1^{er} janvier 2019, de l'approbation d'un accord de transfert entre la Caisse et la Banque africaine de

développement et de recommandations relatives aux modifications des Statuts de la Caisse présentées à l'annexe XI du rapport. Les modifications qu'il est proposé d'apporter concernent l'article 48 des Statuts et le Statut du Tribunal d'appel des Nations Unies et visent à mieux définir la compétence du Tribunal vis-à-vis du Comité permanent du Comité mixte lorsque le Comité permanent représente le Comité mixte dans le cadre d'un double rôle s'appliquant, d'une part, aux questions de gouvernance et, de l'autre, à celles liées aux procédures de recours impliquant des participants à la Caisse. Ces modifications n'auraient pas pour effet d'entamer ni de limiter la compétence du Tribunal d'appel, mais plutôt de refléter les quelque 70 années de pratique acquises depuis la création de la Caisse. Le Comité mixte demande également à l'Assemblée générale d'approuver une dérogation à l'article 15 b) des Statuts pour passer d'un exercice budgétaire biennal à un exercice annuel à compter du budget de l'année 2020.

9. Le Comité mixte a pris note de l'évaluation actuarielle de la Caisse, qui a montré que celle-ci présentait un équilibre actuariel, avec un léger déficit égal à 0,05 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension au 31 décembre 2017, ainsi que de l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers pour l'exercice terminé à cette date. C'est la sixième année consécutive que les états financiers sont établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

10. En dépit de ses importantes réserves concernant la procédure d'audit complet de la structure de gouvernance du Comité mixte dont le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a été chargé par l'Assemblée générale en application de la résolution 72/262 A, le Comité a appuyé l'audit proprement dit. Il a examiné de près le rapport d'audit correspondant et réuni un groupe de travail représentant la structure tripartite du Comité (organes directeurs, chefs de secrétariat et participants) ainsi que les bénéficiaires. Le groupe de travail a aidé le Comité à répondre au rapport et aux recommandations qui y figuraient.

11. Le Comité mixte s'est félicité des progrès accomplis s'agissant de réduire le nombre de dossiers en suspens et de raccourcir le délai de traitement, comme signalé par le Comité des commissaires aux comptes. En août, septembre et octobre 2018, plus de 75 % des dossiers de cessation initiale de service ont été traités dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de tous les documents nécessaires, ce qui est conforme à l'objectif de la Caisse, pour un temps de traitement médian de 8 jours ouvrables. À la veille de la présente

réunion de la Cinquième Commission, des informations à jour ont montré que 80 % des dossiers de cessation initiale de service avaient été traités dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des documents et que 90 % l'avaient été dans les 30 jours ouvrables.

12. Le Comité mixte a dû faire face à une double difficulté caractérisée par l'absence prolongée de l'Administrateur de la Caisse et le prochain départ à la retraite, le 31 août 2018, de son Administrateur adjoint. Il a décidé de recommander au Secrétaire général de nommer Administrateur par intérim l'actuel Administrateur adjoint pour la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018, lequel a accepté de reporter son départ à la retraite. Le Comité mixte a également constitué un Comité de planification de la relève pour l'aider à adopter une approche stratégique à long terme en matière de planification de la relève du personnel de direction de la Caisse et à renforcer encore les méthodes d'évaluation de la performance des cadres supérieurs. Profitant de la présence du Comité de planification de la relève, le Comité mixte a invité les membres de celui-ci à trouver une personne susceptible d'exercer les fonctions d'administrateur par intérim à compter du 1^{er} janvier 2019.

13. En conclusion, le Comité mixte est en mesure d'annoncer que la Caisse présente des résultats financiers et opérationnels satisfaisants grâce à des priorités claires, des stratégies et des actions coordonnées et une orientation et un contrôle efficaces à tous les niveaux de gouvernance. La Caisse, qui célèbre cette année ses 70 ans d'existence, se heurte toutefois à des difficultés, parmi lesquelles le vieillissement de ses bénéficiaires et un environnement en mutation. Son objectif est de veiller à ce que les jeunes recrues rejoignant aujourd'hui l'Organisation partout dans le monde puissent obtenir le versement ponctuel de l'intégralité de leurs pensions de retraite dans 70 ans.

14. **M. Rajkumar** (Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies) dit que, en tant que nouveau Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse depuis janvier 2018, il a mis ses 30 années d'expérience à la Banque mondiale – notamment dans les domaines des investissements publics et privés dans les pays développés et sur les marchés émergents et des services consultatifs aux grandes caisses de retraite en matière d'investissement et de gouvernance – au service de sa mission. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et les mesures prises pour les diversifier davantage (A/C.5/73/3),

M. Rajkumar précise que l'accent a été mis sur le rendement des investissements de la Caisse au cours de l'exercice biennal allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, l'exposition au risque de change, l'étude de la gestion actif-passif, la diversification des investissements de la Caisse et l'approche de celle-ci en matière d'investissement durable.

15. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le rendement des investissements de la Caisse a dépassé l'objectif de rendement réel à long terme fixé à 3,5 % (ajusté de l'inflation), principalement en raison d'un rendement réel élevé ayant atteint 16,2 % en 2017. Il est important de noter que l'objectif de la Caisse est d'honorer toutes ses obligations envers les bénéficiaires actuels et futurs. À cette fin, il n'est pas nécessaire qu'elle atteigne son objectif de rendement à long terme chaque trimestre ou même chaque année et il n'est pas non plus réaliste de l'escompter. À titre d'exemple, le rendement des investissements de 2018 – au 8 novembre – était proche de zéro, car les marchés des capitaux se sont trouvés en situation d'instabilité durant la phase d'adaptation aux effets de la hausse des taux d'intérêt sur les emprunts en dollars des États-Unis et à l'abandon des mesures d'assouplissement quantitatif en place dans le pays depuis la crise financière mondiale de 2008. Toutefois, le rendement annualisé du portefeuille de la Caisse a largement dépassé l'objectif à long terme sur les 5, 10, 15, 20, 25 et 50 dernières années (jusqu'au 30 septembre 2018), ce qui permet aujourd'hui à celle-ci d'être financée à près de 100 %. Il est particulièrement approprié que les caisses des pensions mesurent les taux de rentabilité sur de longues périodes (15 ans ou plus), parce que les retraites sont versées sur de nombreuses années. Il est de l'intérêt des bénéficiaires que les investissements des caisses de retraite conservent une perspective à long terme dans un contexte d'instabilité des marchés à court terme.

16. Le rendement nominal de la Caisse est comparé à l'indice de référence retenu dans la politique d'investissement – une moyenne pondérée des indices correspondant aux différentes classes d'actifs – qui constitue un indicateur à court terme du rendement des investissements. Dans ce contexte, bien que le rendement nominal ait été de 18,6 % en 2017, soit 0,5 % de plus que l'indice de référence, il était inférieur de 0,7 % à l'indice sur une base annuelle pour la période 2016-2017, principalement en raison des résultats très insuffisants enregistrés en 2016. Au 30 septembre 2018, le rendement nominal de la Caisse dépassait l'indice de référence. La valeur marchande de ses actifs, établie à 63,8 milliards de dollars au 8 novembre 2018, n'est pas très éloignée des 64,1 milliards enregistrés au

31 décembre 2017 et est demeurée largement inchangée en 2018, en dépit d'une conjoncture difficile.

17. En 2018, la Caisse a entrepris une étude de la gestion actif-passif. Organisé tous les quatre ans, cet exercice est l'occasion de vérifier la faisabilité de l'objectif de rendement réel à long terme de la Caisse, fixé à 3,5 %, et d'apporter toute modification nécessaire à la répartition stratégique de ses actifs. L'étude, entreprise par un prestataire de services externe, devrait être achevée d'ici à la mi-2019 et aboutir, après consultation des comités de parties prenantes et de spécialistes de la Caisse, à une mise à jour de l'indice de référence afin de tenir compte de la nouvelle répartition stratégique de chaque classe d'actifs, puis à une mise à jour de la politique d'investissement. Sachant que 90 % des risques et du rendement d'une caisse de retraite sont généralement déterminés par la répartition stratégique de ses actifs, la Caisse a consacré des ressources considérables à ces études périodiques, auxquelles elle attache une grande importance. Conjuguée à l'étude sur la gestion des monnaies étrangères menée en 2017, l'étude de la gestion actif-passif en cours de réalisation permettra à la Caisse de réduire les risques de change non couverts chaque fois que c'est techniquement possible. Elle a déjà pris des mesures dans ce sens, en consultation avec le Comité des commissaires aux comptes et les comités de parties prenantes et de spécialistes de la Caisse.

18. Le portefeuille du Bureau de la gestion des investissements de la Caisse, l'un des plus diversifiés au monde, comportait des investissements dans 100 pays à la fin de 2017. Le risque de change, lorsqu'il est compensé par le rendement de l'investissement supplémentaire escompté ou par les bénéfices de la diversification sous forme de réduction du risque global, constitue une composante précieuse de la stratégie d'investissement de la Caisse. Toutefois, ce risque se traduira par une certaine instabilité d'une année sur l'autre pour ce qui est des données communiquées en dollars des États-Unis. L'objectif du Bureau de la gestion des investissements est de recenser les risques de change non couverts dans le portefeuille de la Caisse et de les réduire au minimum chaque fois que c'est techniquement possible.

19. La volonté du Bureau de la gestion des investissements de jouer un rôle de premier plan dans l'investissement durable, dans le plein respect de ses responsabilités fiduciaires, repose sur la conviction selon laquelle les portefeuilles constitués en intégrant des paramètres environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance sont susceptibles de produire des rendements supérieurs à ceux des portefeuilles classiques, tout en présentant des risques moindres à

long terme. Elle découle également de la reconnaissance par la Caisse de sa responsabilité à l'égard de la société en tant que membre d'une organisation attachée au progrès social et organisme défenseur des objectifs de développement durable. La Caisse a intégré des paramètres environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance dans ses pratiques d'investissement chaque fois que possible, ce qui lui a valu une reconnaissance internationale.

20. Les marchés des capitaux devraient demeurer instables dans un avenir proche, le temps pour eux de s'adapter à l'élimination des mesures d'assouplissement quantitatif en vigueur au cours des dix dernières années, sans cadre de référence passé leur permettant d'anticiper les résultats de cette adaptation. Toutefois, la Caisse étant entièrement provisionnée, elle dispose d'une réserve financière suffisante pour endurer une période de faible rendement. M. Rajkumar est convaincu que le Bureau de la gestion des investissements, avec l'appui et l'encouragement de l'Assemblée générale, sera en mesure de surmonter toutes les difficultés liées aux marchés.

21. **M^{me} Sen** (Présidente du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes), présentant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le rapport financier et les états financiers vérifiés de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2017 ([A/73/5/Add.16](#)), dit que le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de la Caisse pour l'année terminée le 31 décembre 2017.

22. Outre l'opinion des commissaires aux comptes, le rapport comporte plusieurs conclusions importantes. En ce qui concerne la gestion du versement des prestations, la Caisse avait 5 537 dossiers en suspens à la fin de 2017, soit une augmentation d'environ 53 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de dossiers traités dans le délai prescrit de 15 jours ouvrables a considérablement augmenté pour s'établir à 62 %, mais demeure en deçà de l'objectif interne de 75 %. La Caisse, en collaboration avec les organisations affiliées, devrait s'efforcer d'accélérer la réception des documents nécessaires au traitement des prestations de retraite.

23. La Caisse devrait rationaliser les procédures d'obtention des déclarations de situation. La non-réception des déclarations entraîne la suspension des prestations, et le Comité des commissaires aux comptes a noté que, dans 937 des 1 619 cas de suspension, les déclarations de situation étaient demeurées en suspens durant de longues périodes, de

2006 à 2016. La Caisse devrait également remédier à certaines déficiences systémiques du Système intégré d'administration des pensions (SIAP), améliorer le mécanisme de gestion des réclamations des clients, renforcer sa gestion des risques, notamment du risque de change, et améliorer la planification de l'acquisition des logiciels indispensables, tels que le système de gestion des ordres d'achat et de vente.

24. En ce qui concerne le système de gestion des ordres d'achat et de vente, le Comité des commissaires aux comptes rappelle que la Caisse a choisi en 2015, sans mise en concurrence, le système « Asset and Investment Manager (AIM) » fourni par la société Bloomberg, dans le cadre d'un contrat considéré comme provisoire et couvrant la période allant de juillet 2015 à juillet 2018. Aucune invitation à soumissionner n'ayant été transmise à d'éventuels successeurs, il a été proposé de prolonger pour une période de deux ans renouvelable le contrat relatif au système Bloomberg, de sorte que celui-ci pourrait demeurer en vigueur jusqu'à la fin de juillet 2022.

25. Enfin, le Comité des commissaires aux comptes a noté que, sur les 41 recommandations en suspens pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, 20 avaient été appliquées, 19 étaient en cours d'application et 2 n'avaient pas été mises en œuvre.

26. **M. Dooley** (Secrétaire par intérim du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies), présentant au nom du secrétariat de la Caisse et du Bureau de la gestion des investissements le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2017 (A/73/342), dit que le rapport contient des informations qui complètent les observations transmises par le Comité mixte au Comité des commissaires aux comptes et figurant dans le rapport final que celui-ci a consacré à la Caisse, des informations sur l'état de la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et le rang de priorité accordé à chaque recommandation et un point sur les recommandations du Comité se rapportant à des exercices antérieurs dont le Comité considère qu'elles n'ont pas été intégralement appliquées. Le secrétariat de la Caisse et le Bureau de la gestion des investissements ont accepté toutes les recommandations se rapportant à 2017 et ont tout mis en œuvre pour veiller à ce qu'elles soient appliquées dans les meilleurs délais, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale. En ce qui concerne les recommandations se

rapportant à des exercices antérieurs, les 8 recommandations adressées au Bureau de la gestion des placements et les 12 recommandations adressées au secrétariat de la Caisse ont été mises en œuvre ou sont en cours d'application. Dans son rapport (A/73/5/Add.16), le Comité des commissaires aux comptes a noté que des progrès avaient été réalisés dans la mise en œuvre des recommandations.

27. Le secrétariat de la Caisse a fait des progrès considérables en atteignant l'objectif visant à ce que 75 % des demandes soient traitées dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de tous les documents liés à la cessation de service et a créé de nouveaux mécanismes de services aux clients aux délais de réaction plus courts. Il s'est aussi activement employé à améliorer la procédure de présentation et de suivi des documents liés à la cessation de service par les organisations affiliées. Les délais d'application des recommandations restantes du secrétariat de la Caisse tiennent compte de la nécessité de faire approuver les ressources nécessaires et de financer des projets pluriannuels complexes faisant intervenir différentes parties prenantes.

28. Le Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse et la direction du Bureau de la gestion des investissements sont heureux d'indiquer qu'en 2018, le Bureau a classé 12 recommandations se rapportant à des exercices antérieurs. Le Bureau est convaincu que les 8 autres recommandations se rapportant à des exercices antérieurs seront classées au cours de l'année 2019 et a accepté les 9 recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au cours de l'année 2018, tout en notant que certaines d'entre elles sont des recommandations récurrentes des exercices antérieurs. Il est fermement résolu à appliquer les nouvelles recommandations en 2019, conformément aux délais fixés.

29. En octobre 2018, le Bureau a commencé à évaluer les risques de fraude interne. De plus, un consultant spécialisé en sécurité informatique a été chargé d'analyser les éventuelles failles de sécurité et de recommander des solutions, ce qui devrait être terminé en 2019. Le Bureau a également accéléré des initiatives visant à faire face au risque de change.

30. **M. Kanja** (Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne), présentant le rapport du BSCI sur l'audit complet de la structure de gouvernance et des procédures connexes du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/73/341) demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/262, dit qu'il ressort des conclusions de

l'audit complet que le Comité mixte devrait consolider sa structure de gouvernance dans des domaines essentiels, notamment : la représentation juste et équitable, en son sein, des organisations affiliées à la Caisse ; un contrôle plus efficace des opérations de la Caisse ; la dissociation des fonctions de secrétaire et d'administrateur pour garantir l'indépendance du Comité mixte vis-à-vis de la direction de la Caisse ; la mise en place de dispositifs efficaces de gestion de la performance pour cultiver un esprit de responsabilité ; l'exemple à donner en matière d'intégrité et d'éthique.

31. Le Comité mixte doit également garantir une représentation transparente et démocratique des bénéficiaires ; dissoudre son comité de suivi de la gestion actif-passif, dont les travaux font double emploi avec ceux du Comité des placements et du Comité d'actuaire ; s'assurer que le secrétariat de la Caisse utilise les ressources conformément aux décisions des organes délibérants ; et veiller à bien planifier la relève de l'Administrateur et de l'Administrateur adjoint en prévoyant suffisamment de temps pour sélectionner les candidats en lice.

32. Le Comité mixte a accepté sept recommandations du BSCI, mais n'a pas accepté les six autres, notamment deux recommandations essentielles concernant une représentation juste et équitable, en son sein, des organisations affiliées à la Caisse et la dissociation des fonctions de secrétaire et d'administrateur pour garantir l'indépendance du Comité mixte vis-à-vis de la direction de la Caisse. Le BSCI maintient cependant que ces deux recommandations touchent à des aspects essentiels de la structure de gouvernance du Comité mixte. Dans sa réponse, le Comité mixte a indiqué que quatre des six recommandations qu'il n'avait pas acceptées, dont ces deux recommandations essentielles, avaient rencontré l'agrément des représentants des participants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, mais pas celui des représentants des autres groupes qui le constituent. En conclusion, le BSCI estime que son rapport d'audit complet permet de revoir la structure et les pratiques existantes du Comité mixte et d'apporter les changements nécessaires pour améliorer sa gouvernance et son efficacité.

33. **M. Sene** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question (A/73/489), dit que le Comité consultatif note que la Caisse des pensions a été en mesure d'accélérer le traitement des dossiers en 2017 et en 2018, mais constate toutefois que des retards continuent d'être enregistrés dans le versement des fonds à certains de ses nouveaux bénéficiaires et retraités. Le Comité

recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général et le Comité mixte de prendre des mesures concrètes pour remédier aux problèmes recensés dans le rapport actuel et dans les rapports précédents du Comité des commissaires aux comptes. Tout en saluant l'amélioration du taux global de vacance de postes à la Caisse, le Comité déplore que le nombre de postes vacants dans la catégorie des services généraux ait augmenté au secrétariat de la Caisse et compte que les mesures voulues seront prises afin de pourvoir tous les postes vacants dans les meilleurs délais.

34. Le Comité consultatif estime que l'adoption des modifications que le Comité mixte propose d'apporter aux Statuts de la Caisse aura des conséquences juridiques, et compte donc qu'elles seront soumises à l'examen des organes compétents de l'Assemblée générale. Le Comité se félicite du rendement des investissements de la Caisse en 2017, ainsi que des efforts déployés pour diversifier son portefeuille, et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter des informations détaillées sur la stratégie d'investissement à long terme, le rendement et les facteurs influant sur ce rendement dans son prochain rapport sur les investissements de la Caisse.

35. **M. Fouad** (Égypte), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe réaffirme les prérogatives qu'a l'Assemblée générale, à l'issue de consultations appropriées, en ce qui concerne les questions relatives à la Caisse. Le Groupe se dit profondément préoccupé par le problème de longue date des retards dans le versement des fonds à certains retraités et bénéficiaires de la Caisse, signalant que plus d'un tiers des dossiers considérés comme complets n'ont toujours pas été traités, et que beaucoup de dossiers, complets ou non, sont en suspens depuis des années. Tout en saluant les progrès accomplis, le Groupe exhorte de nouveau la Caisse à tout mettre en œuvre pour réduire les retards pris dans le traitement des dossiers et pour remédier, en coopération avec ses entités participantes, aux causes du retard pris dans le versement des allocations, qui mettent les personnes retraitées et autres bénéficiaires dans des situations éprouvantes et délicates. Le traitement des dossiers pourrait être plus efficace si le Système intégré d'administration des pensions fonctionnait correctement. Le Groupe exhorte la Caisse à accélérer l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'amélioration du Système. Pour disposer plus rapidement d'informations plus précises, le Groupe se félicite également de la recommandation du Comité des commissaires aux

comptes, à laquelle le Comité consultatif a souscrit, de mettre en place un système électronique de vérification de signature.

36. Le Groupe note que, pour la première fois depuis des années, l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2017 a fait apparaître un déficit actuariel. Dans la mesure où la viabilité de la Caisse est importante pour les bénéficiaires et les États Membres, il appelle à faire preuve de vigilance pour veiller à ce qu'elle génère un rendement suffisant pour honorer ses engagements et atteigne son objectif de rendement de 3,5 %. La viabilité de la Caisse dépend également des dépenses relatives à la gestion de ses investissements et des passifs et au versement des allocations, qui doivent faire l'objet d'un suivi minutieux et être comparées à des références internationales crédibles.

37. Le Groupe note que le taux de rendement réel annualisé de la Caisse pour l'exercice biennal 2016-2017 a largement dépassé l'objectif de rendement de 3,5 %, mais garde à l'esprit la volatilité des marchés financiers mondiaux et exhorte le Secrétaire général à exercer constamment, par l'intermédiaire de son Représentant pour les investissements de la Caisse et d'autres gestionnaires des actifs de la Caisse, une responsabilité fiduciaire sur ces éléments d'actif. Il compte demander en particulier, lors des consultations, des informations supplémentaires sur la gestion des investissements de la Caisse conformément à ses quatre grands critères, à savoir la sécurité, la rentabilité, la liquidité et la convertibilité. Il attend avec intérêt la suite de l'examen de la comparaison du rendement des investissements de la Caisse aux objectifs fixés, une fois les risques pris en compte, et rappelle que l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général, dans sa résolution 72/262, de continuer de diversifier les investissements en les répartissant entre les marchés des pays développés et ceux des pays émergents et des pays en développement, pour autant qu'une telle diversification réponde aux intérêts des participants et des bénéficiaires de la Caisse.

38. Le Groupe demande à la Caisse et aux organisations affiliées d'appliquer sans délai toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et de continuer de donner des informations détaillées sur leur application chaque année afin d'expliquer les éventuels retards. Le moment choisi par le BSCI pour mener l'audit de la structure de gouvernance et des procédures connexes du Comité mixte de la Caisse demandé par l'Assemblée générale a permis de formuler des recommandations utiles et importantes que l'Assemblée devrait examiner, et que le Groupe attend avec intérêt d'examiner lors des consultations.

39. **M. Zeqiri** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant également au nom de l'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro et de la Serbie (pays candidats), de la Bosnie-Herzégovine (pays du processus de stabilisation et d'association) et, en outre, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, déclare que l'Assemblée générale reste vigilante depuis la création de la Caisse et veille à sa gestion efficace, transparente et responsable vis-à-vis de ses membres et des États Membres. L'Union européenne continuera de s'intéresser de près à l'ensemble des questions relatives au fonctionnement, à la réglementation et à la gouvernance efficaces de la Caisse, qui doit continuer de servir l'intérêt collectif de tous ses bénéficiaires et de tous ses membres.

40. L'Union européenne se félicite d'apprendre que le montant total des avoirs de la Caisse a augmenté et qu'elle a atteint et même dépassé son objectif à long terme de rendement réel annuel de 3,5 %. Cependant, compte tenu des retards systématiques pris dans le versement des allocations à certains de ses bénéficiaires et retraités et des problèmes qui continuent de peser sur le traitement des demandes, elle demande à la Caisse de redoubler d'efforts, notamment pour pourvoir les postes vacants dans les meilleurs délais, afin d'atténuer les effets de ces problèmes sur les personnes retraitées privées de leurs allocations et d'éviter que de tels problèmes se reproduisent. Compte tenu également des recommandations connexes du Comité consultatif, elle espère que l'Assemblée générale sera en mesure de définir une ligne de conduite claire à la session en cours pour éviter des retards supplémentaires et veiller à ce que la Caisse s'acquitte de ses fonctions de manière transparente et efficace.

41. **M^{me} Norman-Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation convient que l'ampleur et la complexité des travaux de la Caisse, ainsi que les prestations définies qu'elle fournit à ses 75 000 bénéficiaires dans 190 pays et dans 15 monnaies différentes, lui confèrent de lourdes responsabilités, notamment envers ses bénéficiaires. L'efficacité de la gestion de la Caisse et de l'administration des prestations est de la plus haute importance. À cet égard, la délégation des États-Unis d'Amérique note la répartition claire des responsabilités entre l'Administrateur de la Caisse, qui en administre les opérations, et le Représentant du Secrétaire général, qui est chargé du placement des fonds de la Caisse. Les États-Unis continuent d'appuyer les activités visant à garantir que ces placements correspondent aux objectifs à court et à long termes, notamment les activités visant à réduire les risques associés au minimum.

42. La délégation des États-Unis d'Amérique s'inquiète du constat du Comité des commissaires aux comptes selon lequel, bien que le traitement des prestations versées ait légèrement progressé, la Caisse n'a pas traité 38 % des dossiers considérés comme complets dans le délai prescrit de 15 jours. Tout devrait être fait pour réduire les retards pris dans le traitement des dossiers. Il conviendrait également de faire un meilleur usage du Système intégré d'administration des pensions pour assurer le respect des délais fixés aux fins du traitement des prestations et de mettre en place un mécanisme de gestion des réclamations en bonne et due forme. Se félicitant de l'audit complet du BSCI, la délégation souscrit au constat de ce dernier, selon lequel le Comité mixte devrait mener les réformes structurelles voulues pour remplir sa fonction essentielle de contrôle de la Caisse, et attend avec intérêt la suite des débats en vue de promouvoir le mandat de la Caisse, qui consiste à verser des prestations au personnel qui a servi l'Organisation des Nations Unies.

43. **M. Fu Daopeng** (Chine) déclare que sa délégation espère que, compte tenu du grand nombre de participants et de bénéficiaires qu'elle compte, la Caisse pourra fonctionner efficacement et servir les intérêts légitimes de tous les bénéficiaires. Au vu de la différence entre les taux de rendement réels des investissements de 2016 et de 2017, la Chine a bon espoir que la Caisse parviendra à maintenir son taux de rendement minimum à long terme de 3,5 % tout en tirant le meilleur parti de son portefeuille d'investissements et en augmentant ses investissements dans les pays en développement remplissant les conditions requises et dans plusieurs monnaies. Une bonne structure de gouvernance est essentielle au bon fonctionnement de la Caisse. C'est pourquoi, lors des consultations, la délégation chinoise aimerait en savoir plus sur les recommandations formulées par le BSCI à ce sujet et acceptées par le Comité mixte, et examiner avec toutes les parties la question de l'amélioration de la structure de gouvernance de la Caisse.

44. **M. Wakabayashi** (Japon) dit que le régime des pensions est essentiel pour permettre au personnel des Nations Unies de travailler en toute sérénité, et que sa stabilité est indispensable pour recruter et retenir les fonctionnaires les plus performants. Sa délégation se félicite des rendements récents des investissements de la Caisse et de la poursuite de ses efforts visant à préserver l'équilibre actuariel, mais estime que le grand nombre de dossiers en suspens chaque année et les problèmes persistants liés au Système intégré d'administration des pensions sont profondément préoccupants. Cette situation risque de remettre en cause la crédibilité de l'ensemble du régime des pensions. La délégation japonaise a en outre examiné avec un grand intérêt les

rapports du Comité des commissaires aux comptes et du BSCI, surtout les questions relatives au Comité mixte soulevées par le BSCI, et notamment les questions de conflit d'intérêt, de contrôle du Comité permanent, de représentation juste et équitable au sein du Comité mixte, d'efficacité de la gestion de la performance et d'intégrité et d'éthique.

45. **M^{me} Nalwanga** (Ouganda) dit que sa délégation a étudié avec beaucoup d'intérêt le rapport du BSCI sur l'audit complet de la structure de gouvernance et des procédures connexes du Comité mixte de la Caisse. L'Ouganda estime que l'audit a été mené de manière professionnelle et que les recommandations connexes devraient servir de feuille de route pour apporter des améliorations indispensables à la structure et aux modes de fonctionnement du Comité mixte. Le Comité mixte est responsable devant l'Assemblée générale, qui se doit de veiller à ce qu'il examine d'urgence les questions soulevées par le BSCI. L'application des recommandations du BSCI, du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif contribuera considérablement au renforcement du rôle de gouvernance du Comité mixte et à la promotion du respect du principe de responsabilité de la direction de la Caisse envers toutes les parties prenantes.

46. **M. Kalugin** (Fédération de Russie) dit que sa délégation tient à saluer les efforts déployés par la direction de la Caisse pour continuer d'examiner les questions relatives au versement des prestations aux personnes retraitées. La délégation se félicite de l'augmentation des avoirs de la Caisse et de la diversification géographique des investissements qui a permis d'investir dans un plus grand nombre de pays, dont des pays en développement et des pays émergents, tout en continuant de remplir les quatre grands critères d'investissement, à savoir la sécurité, la rentabilité, la liquidité et la convertibilité.

47. La délégation russe convient avec le Comité consultatif que le Secrétaire général devrait être prié de faire figurer dans son prochain rapport sur les investissements de la Caisse des renseignements détaillés sur la stratégie à long terme, les résultats obtenus et les facteurs qui influent sur ces résultats, et rappelle combien il importe d'atteindre l'objectif de rendement de 3,5 %. Elle se dit préoccupée par le rapport du BSCI, dont elle n'est pas en mesure d'appuyer la plupart des recommandations, et estime qu'en l'occurrence, le BSCI a largement outrepassé les pouvoirs et le mandat qui lui ont été confiés. Elle est disposée à examiner plus en détail les questions relatives au régime des pensions lors des consultations.

La séance est levée à 11 h 20.